LE KROUBI (KOUROUBI) DANS LA REGION DE KORHOGO (CÔTE D'IVOIRE), UNE DANSE A CARACTERE ISLAMIQUE ?

OUATTARA Diakaridja
UFR : Sciences de l'Homme et de la Société / Institut d'Histoire, d'Arts et d'Archéologie Africains (IHAAA)
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
ouattdiakaridja@gmail.com

Résumé

La région de Korhogo se situe dans le nord de la Côte d'Ivoire. Elle abrite majoritairement des Sénoufo et quelques enclaves musulmanes. Le kroubi (kouroubi) y est pratiqué à l'instar d'autres régions du pays, notamment dans les bastions traditionnels de l'islam au nord-ouest (Ouorodougou, Mahou, Kabadougou) et au nord-est (Kong, Bondoukou, Bouna) pendant le mois de Ramadan par de jeunes filles musulmanes vierges et en âge de se marier. Pendant longtemps, il a été assimilé à une danse de réjouissance islamique. Mais depuis les années 1990, en raison de l'enracinement de l'islam, il y connaît un recul dans certaines zones. Il y demeure par contre encore vivace par endroits où l'on continue de le considérer comme hérité de l'islam. Cette situation contrastée nous autorise à nous demander si cette danse aurait des fonctions qui en feraient une danse à caractère islamique.
Cette réflexion se propose de montrer que le kroubi n'a aucun caractère islamique en dépit du fait qu'il soit dansé par de jeunes filles musulmanes et surtout pendant le mois sacré du Ramadan. La démarche méthodologique adoptée pour conduire cette réflexion, a consisté en l'utilisation exclusive de sources orales. Elles nous ont fourni l'essentiel des informations sur la description du kroubi, sa prétendue assimilation à une danse à caractère islamique, son état dans la région de Korhogo à partir des années 1990.

***Mots clés** : kroubi, Korhogo, musulmanes, islamique, ramadan.*

Abstract

Korhogo area is located in the northern part of Cote d'Ivoire. It is mainly inhabited by Senoufo people and some individuals practising Islam. Kroubi (kouroubi) is performed there like in other regions of the country, notably in traditional areas of Islam in the north-west (Ouorodougou, Mahou, Kabadougou) and in the north-East (Kong, Bondoukou, Bouna) during Ramadan by muslim virgin young girls and having reached the age of marriage perform that dance. But, since the 1990s, on account of Islam taking root, it has declined in certaine place of Korhogo area. It still exits in some other places where people continue believing that it is inherited from Islam. That contrasting situation drives us to wonder whether kroubi embodies functions which may be an islamic dance. This article intends to show that kroubi has no link with Islam even though it is danced by muslim young girls. The adopted methodological approach to lead the reflection has consisted in using oral sources exclusively. They have

provided us with essential information on the portrayal of kroubi, its alleged assimilation to an islamic dance, its present status in Korhogo area in the 1990s.

***Key-words** : kroubi, korhogo, muslim, islamic, ramadan.*

Introduction

La Côte d'Ivoire est riche de sa diversité culturelle. Chaque culture dispose d'une ou de plusieurs danses spécifiques. Selon le dictionnaire *Larousse* (1995 : 265), la danse est « un enchaînement de pas et de mouvements du corps effectués en rythmes sur une musique ». Elle désigne un ensemble de mouvements ordonnés souvent rythmés par la musique. Le *kroubi* ou *kouroubi* fait partie des multiples danses pratiquées en Côte d'Ivoire. Il est exclusivement exécuté par de jeunes filles musulmanes pubères en âge de se marier[1]. Il y est pratiqué dans les bastions traditionnels de l'islam au nord-ouest[2] et au nord-est. Il est également dansé dans les quartiers musulmans de la ville[3], dans les enclaves musulmanes[4] et dans des villages sénoufo convertis à l'islam[5] de la région de Korhogo. Mais de plus en plus, son assimilation à une festivité islamique est sujette à débats en Côte d'Ivoire en général et dans la région de Korhogo en particulier.

La pratique du *kroubi* par de jeunes filles musulmanes pendant le mois de l'*Aïd-El-Kebîr*[6]suffit-il pour en faire une danse à caractère islamique ?

L'objectif de cette étude est de montrer que son exécution par de jeunes filles musulmanes dans différentes régions de la Côte d'Ivoire septentrionale, notamment dans celle de Korhogo, n'en fait pas une danse inspirée de l'islam, mais plutôt la survivance d'une tradition animiste introduite dans les festivités de cette religion.

Pour conduire cette réflexion, nous avons été confrontés au problème de la disponibilité des sources, notamment écrites. Mais cette difficulté bien

---

[1]Au nord-est de la Côte d'Ivoire (Bouna, Bondoukou et Kong), cette condition n'est pas toujours vérifiée. Les jeunes filles qui participent à cette danse se subdivisent en trois groupes : celles dont l'âge varie entre 17 et 19 voire 20 ans, celles dont l'âge varie entre 10 et 16 ans, celles qui ont entre 5 et 9 ans d'âge.

[2] Le Ouorodougou, le Kabadougou et le Mahou.

[3] Ce sont des quartiers qui abritent exclusivement des Malinké, donc des musulmans. On pourrait citer entre autres, Soba, Waraniéné, Soba, Tiohodalah, Bassériguékaha (Sodéni), Cisséra à Koko.

[4] On pourrait citer entre autres, Kapélé, Waraniéné, Karafigué.

[5] Ce sont les *djéli* et les *longon*. Ils sont disséminés dans les villages entre autres, de Samoukaha, de Kanoroba, de Kapélé et de Karafigué.

[6] Le mois de Ramadan.

que réelle, est loin d'être insurmontable (Jezequel, 2004 : 252-253). Nous avons dû faire un effort d'imagination et un certain « bricolage » pour adapter méthodologie et sources disponibles. Cette contribution est donc le résultat de l'utilisation exclusive de sources orales. Elles nous ont fourni l'essentiel des informations sur la description du *kroubi*, son assimilation à une danse à caractère islamique, son état dans la région de Korhogo à partir des années 1990.

Les résultats de la présente étude sont restitués à travers un plan à trois parties. La première porte sur la description du *kroubi* dans la région de Korhogo. La deuxième est consacrée à sa prétendue assimilation à une danse à caractère islamique. La troisième aborde son état dans cette partie de la Côte d'Ivoire à partir des années 1990 jusqu'à nos jours.

1. Description du *kroubi*

Cette partie de notre étude porte sur les préparatifs et le déroulement du *kroubi*.

1.1. Les préparatifs

Le *kroubi* se fait en deux principales étapes[7]. La première, le *kroubipil*[8] ou *kroubi déni*[9], a lieu le 15e jour du mois de l'*Aïd-El-Kebîr* à partir de 16 heures et prend fin à minuit. La deuxième, le *kroubipkoho*[10] ou *kroubiba*[11] se déroule à partir du 26e ou du 27e jour du mois selon que le mois compte 29e ou 30e jours et prend fin la veille de la fête de l'*Aïd-El-Kebîr*. Les préparatifs du *kroubi* commencent véritablement 3 à 4 jours avant le *kroubipkoho* ou *kroubiba*. Bien avant, les *kroubidèn*[12]font une sorte de « stage » auprès des talibés pour apprendre les cantiques religieux qu'elles auront à chanter pendant la danse. Elles se font belles, font des tresses spéciales ornées de cauris et apprêtent les instruments de musique qu'elles utiliseront pendant le *kroubidon*[13]. Les jeunes garçons qui les accompagneront avec les tam-tams (*djébéré*[14]ou *djembé*[15]) vérifient

[7] Tuo Navigué, entretien réalisé le 22 février 2018 à Korhogo.
[8] Le « petit *kroubi* » en langue sénoufo.
[9] Le « petit *kroubi* » en langue jula.
[10] Désigne le « grand *kroubi* » en Sénoufo.
[11] Désigne le « grand *kroubi* » en Jula.
[12] Les jeunes filles qui doivent danser le *kroubi*.
[13] La danse du *kroubi*. Ce sont principalement des calebasses en forme de baguettes entourée d'un filet de cauris.
[14] En langue sénoufo.
[15] En langue jula.

l'état de leurs instruments. Une fois les préparatifs terminés, tout le monde n'attend que le début du *kroubipkoho* ou *kroubiba*.

1.2. Le déroulement

Les 26e ou 27e jours marquent le début véritable du *kroubi* jusqu'au dernier jour du mois de jeûne. Les *kroubidén* se badigeonnent le corps de beurre de karité, attachent un pagne à la hanche qui laisse entrevoir une bonne partie de leur corps, notamment leurs seins[16]. Quoique non conforme aux enseignements de l'islam, cet habillement vise en réalité à exposer la beauté du corps des *kroubidèn* et à attirer les regards d'éventuels prétendants au mariage. En fait, moments de réjouissance et de retrouvailles, le *kroubi* est aussi une occasion rêvée pour les jeunes filles et garçons de faire des rencontres et éventuellement de se trouver un ou une partenaire à épouser[17].

Le *kroubi* commence à la place publique de chaque village ou de quartier. Les *kroubidén* chantent et dansent en maniant les calebasses en forme de baguettes ornées de cauris[18]. Elles balancent leurs bras en tenant dans les deux mains une queue de cheval ou de tout autre animal, la manient avec beaucoup d'élégance au son endiablé des *djebére* (*djembé)*. Leurs chants portent entre autres, sur les louanges au Prophète et ses enseignements, les mérites de l'islam. Aux environs de minuit, elles se rendent dans les mosquées ou tout autre endroit aménagé pour la circonstance et où les *karamogho*[19]lisent le Coran et font des prêches. Les *karamogho* les félicitent et les bénissent avant qu'elles ne se retirent. Elles se rendent ensuite dans le cours de chacune des membres du groupe pour saluer les personnes âgées. Elles continueront ainsi jusqu'à la veille de l'*Aïd-El-Kebîr* après l'observation du croissant lunaire. La pratique du *kroubi* par de jeunes filles musulmanes pendant le mois de Ramadan a certainement suffi pour que pendant longtemps, les musulmans de la région de Korhogo l'assimilent à une danse islamique.

---

[16] Koné Amy, entretien réalisé à Korhogo, le 20 février 2018 à Korhogo.

[17] Koné Amy, entretien réalisé à Korhogo, le 20 février 2018 à Korhogo.

[18] Dans le Kabadougou, les jeunes filles utilisent comme instruments, les « *koulés* » fabriqués à base de calebasse en forme de baquette et d'un petit tambour à manche appelé « *tamani* ». La queue de cheval qu'elles utilisent s'appelle *kochié*.

[19] Ce sont les marabouts.

2. Le *kroubi*, une danse prétendument considérée comme islamique

Plusieurs raisons pourraient être avancées pour expliquer l'assimilation du *kroubi* à une danse islamique dans la région de Korhogo.

2.1. Les raisons de l'assimilation du kroubi à une danse islamique

La pratique du *kroubi* lors de la célébration de la nuit de l'*Al-Qadr*[20], sa prétendue participation à l'éducation religieuse et sociale de la jeune fille selon les préceptes de l'islam, l'intérêt que certains *karamogho* lui accordent, peuvent certainement avoir milité en faveur de son assimilation à une danse islamique dans la région de Korhogo.

Pendant longtemps, le *kroubi* y a été présenté comme une danse islamique en raison de son exécution lors de la célébration de l'*Al-Qadr*, une nuit importante en islam. « Quiconque accomplit la prière de la nuit à la Nuit de l'*Al-Qadr* avec une foi ferme et en cherchant récompense, tous ses péchés passés lui seront pardonnés »[21]. Cette nuit est donc un moment de joie dans l'attente de retrouver la lune qui marque la fin du jeûne et annonce la fête de l'*Aïd-El-Kebîr*. « Il existe divers procédés qui consistent pour un peuple à extérioriser ce qu'il ressent (…). Les moyens possibles sont la musique, les cris, les paroles, les danses (…) »[22]. Il ressort de ce texte que plusieurs canaux permettent à un peuple d'exprimer ce qu'il ressent notamment sa joie. Au nombre de ceux-ci, figure la danse, un incontournable moyen de communication et d'expression qui « (…) a la capacité de permettre à chacun de partager ses sentiments, comme la joie qu'on éprouve lors des grands moments »[23]. Dans le cadre de cette réflexion, le *kroubi* permet aux musulmans de la région de Korhogo d'exprimer leur joie pendant ces 3 ou 4 jours, tient en éveil les personnes âgées qui se sont isolées dans les mosquées lors de la nuit de l'*Al-Qadr* à la quête de la lune, et ce, grâce aux chants et aux sonorités musicales[24].

---

[20] La Nuit du Destin.
[21] Coran, sourate 97, versets 1, 2, 3, 4,5.
[22] https://www.yumpu.com/fr/document/view/9507217/danses-africaines-universite-du-maine, consulté le 28 janvier 2021.
[23] https://www.africafoula.fr, « la danse africaine », consulté le 27 janvier 2021.
[24] Tuo Navigué, entretien réalisé le 22 février 2018 à Korhogo.

Le *kroubi* aurait également une fonction éducative selon les préceptes islamiques[25]. Il est une occasion pour inviter les jeunes filles à être vertueuses, à respecter et à préserver leur virginité jusqu'au mariage. Par exemple, une fille qui contracte une grossesse avant le mariage, jette l'opprobre sur sa famille et devient la risée de toute la communauté. Lors du *kroubi*, un chant lui est dédié pour l'humilier et informer tout le monde de la gravité de son acte. Cette danse est donc une occasion pour inviter les autres jeunes filles à ne pas commettre la même faute et à préserver leur virginité jusqu'au mariage. Elles feront ainsi honneur à leurs parents et surtout pourront espérer avoir un éventuel prétendant pour le mariage.

L'intérêt que certains *karamogho* de la région de Korhogo accordent au *kroubi*, semble avoir contribué à véhiculer l'idée de son assimilation à une danse islamique. L'exemple de Djiré Bakary, un *karamogho* originaire de Karafigué[26] en est une parfaite illustration[27]. Depuis les années 1962, il se rendait régulièrement à Samoukaha[28]pendant le mois de Ramadan pour faire prier les populations et y diffuser l'islam. Il chargeait son épouse[29]d'apprendre les chants du *kroubi* aux jeunes filles du village. Cet exemple n'était pas exceptionnel, on en trouvait un peu partout dans la région de Korhogo à cette époque. Par ailleurs, la visite des *kroubidén* aux *karamogho* dans les mosquées ou autres espaces aménagés pour la lecture du Coran et les prêches lors de la nuit de l'*Al-Qadr*, montre bien l'intérêt que ces guides religieux accordaient à cette danse au niveau des festivités islamiques. Dès l'observation du croissant lunaire, les jeunes garçons se déployaient dans les quartiers musulmans de la ville de Korhogo ou dans les villages *djéli* et *longon* convertis à l'islam. Ils y annonçaient la bonne nouvelle aux fidèles, celle de la fin au jeûne, invitaient les personnes encore hésitantes à embrasser l'islam et à le pratiquer avec sincérité. Il n'était donc pas rare de constater que la fin du mois de l'*Aïd-El-Kebîr* était suivie de nombreuses conversions à l'islam dans la région de Korhogo[30].

En définitive, nous constatons que les musulmans de la région de Korhogo attribuaient au *kroubi*, des fonctions islamiques, notamment

---

[25] Koné Amy, entretien réalisé à Korhogo, le 20 février 2018 à Korhogo.

[26]Une enclave musulmane située à environ cinq kilomètres de Korhogo sur l'axe Korhogo-MBengué.

[27] Ouattara Sékou, entretien réalisé le 18 février 2018 à Samoukaha.

[28] Un sous quartier de Binguébougou, village situé sur la route menant de Korhogo à Boundiali.

[29] Djiré Namaro.

[30] Ouattara Sékou, entretien réalisé le 24 février 2018 à Samoukaha.

lors de la célébration de la nuit de l'*Al-Qadr* et des fonctions éducatives des jeunes filles selon les enseignements de l'islam. Par leur implication dans les préparatifs et l'intérêt qu'ils accordaient au *kroubi*, des *karamogho* ont contribué à véhiculer la fausse idée de son assimilation à une danse islamique.

2.2. Le kroubi, une danse non islamique

Un examen des raisons avancées par les musulmans de la région de Korhogo pour faire du *kroubi* une festivité islamique, nous autorise à affirmer que cette danse n'est pas héritée de l'islam.

Se prononçant sur les origines du *kroubi*, un traditionniste affirme : « l'islam n'a pas de danses. Les peuples l'ont toujours dansé avant même l'introduction de cette religion »[31]. Cette difficulté à identifier avec précision les origines de cette danse, nous autorise à affirmer qu'elle n'est pas inspirée de l'islam mais plutôt d'une pratique culturelle. Il s'approprie certaines danses qu'il trouve sur place, les tolère pour ne pas s'aliéner les peuples que l'on souhaite convertir. Nous convenons avec Marie Miran (2006 :126) pour qui, pendant longtemps, les musulmans de la Côte d'Ivoire « (…) avaient eu le souci de conserver leurs valeurs et leurs pratiques culturelles au point qu'elles ont été parfois confondues et assimilées à l'héritage (…) islamique ». Dans le cadre de notre étude, les musulmans de la région de Korhogo ont plusieurs pratiques traditionnelles qui ont été tolérées en dépit de leur incompatibilité avec les enseignements de l'islam. Au nombre de ces pratiques culturelles, figure le *kroubi*. Cette danse fait plutôt partie de ces nombreux emprunts à la tradition qui ont été réintroduits dans les festivités de l'islam[32]. D'ailleurs nulle part dans le Coran, il n'existe de sourates ou de versets qui font l'apologie d'une quelconque danse. C'est pourquoi, nous ne partageons pas le point de vue de cet auteur, qui dans une contribution sur l'islam en pays Abron[33], affirme : « (…) l'un des héritages que l'islam a laissé au peuple Abron est la danse *kroubi* » (Bamba, 2011 : 55).

La danse du *kroubi* lors de la célébration de la nuit de l'*Al-Qadr* traduit bien la représentation que les musulmans de la région de Korhogo se font de l'islam. En effet, pendant longtemps, l'islam a « été considéré

[31] Koné Djibril, entretien réalisé le 21 février 2018 à Korhogo.
[32] Koné Djibril, entretien réalisé le 21 février 2018 à Korhogo.
[33] Peuple Akan du nord-est de la Côte d'Ivoire.

comme une religion de seconde zone en Côte d'Ivoire. Seuls quelques rares guides religieux œuvraient activement pour une meilleure connaissance et pratique de cette religion (Miran, 2006 : 126). Tout se passe comme si la simple adoption de l'islam ou de toute autre religion révélée, ne se traduit pas automatiquement par l'abandon des pratiques culturelles. C'est cette idée que cette sourate du Saint Coran souligne en ces termes : « (…). En vérité, Dieu ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes ». Cette observation pourrait s'appliquer aux musulmans de la région de Korhogo. Ils considèrent « le *kroubi* comme une danse qu'ils ont héritée de leurs ancêtres et ne peuvent abandonner »[34]. Pendant longtemps, cette conception de l'islam les a convaincus à ne pas renoncer à certaines de leurs pratiques culturelles dont le *kroubi* et ils ont fini par en faire une danse de réjouissance islamique lors de la célébration de la nuit de l'*Al-Qadr*. Mais à partir les années 1990, cette danse présente une situation contrastée dans la région de Korhogo.

3. Le *kroubi* dans la région de Korhogo, des années 1990 à nos jours

Depuis les années 1990, on observe une disparition progressive du *kroubi* dans certaines zones de la région de Korhogo.

3.1. La disparition du kroubi dans certaines zones

La disparition du *kroubi* dans certaines zones de la région de Korhogo s'explique par plusieurs causes.

Les années 1990 marquent un tournant important dans l'enracinement et la consolidation de l'islam dans le nord de la Côte d'Ivoire. Depuis 1998, l'AEMCI[35] organise régulièrement des séminaires islamiques dans la ville et dans la région de Korhogo[36]. La LIPCI[37]locale y organise également des séances de prêches pour véhiculer le message de l'islam. En 2018, on dénombre dans la seule ville de Korhogo, cent quatre-vingt-quatre dont quarante-cinq *diouma missiri*[38]. En 2000, elle comptait

[34] Koné Djibril, entretien réalisé le 21 février 2018 à Korhogo.
[35] Association des Elèves et Etudiants musulmans de Côte d'Ivoire.
[36] Koné Djibril, entretien réalisé le 21 février 2018 à Korhogo.
[37] Ligue des Prédicateurs de Côte d'Ivoire.
[38] Tuo Navigué, entretien réalisé le 22 février 2018 à Korhogo. Ce sont les Mosquées de vendredi.

32 *médersas* (UNICEF-Côte d'Ivoire, 2000 : 59) contre vingt écoles coraniques traditionnelles[39] et 45 *médersas* en 2018[40]. On note une régression du nombre d'animistes dans la ville de Korhogo. En effet, dans les années 1960, l'on y dénombrait 65 % d'animistes contre 35 % en 1995[41] et 15 % en 2015[42]. Même si l'on doit manipuler avec prudence ces statistiques, il n'est pas exagéré d'affirmer que la ville de Korhogo et sa région font aujourd'hui partie des zones islamisées[43] à l'instar des villes du nord-est et du nord-ouest de la Côte d'Ivoire.

Les populations de la région de Korhogo sont donc de plus en plus pénétrées par les discours et les enseignements des guides religieux musulmans. Par un travail patient mais efficace, ils ont su les emmener à comprendre que certaines pratiques, notamment le *kroubi*, n'était aucunement hérité de l'islam. On peut aisément imaginer que leurs arguments pour les détourner de cette danse, pourraient porter entre autres, sur l'accoutrement des *kroubidén*[44]. Cette interdiction s'inspire d'un hadith dans lequel le Prophète interpella Asma (fille d'Abou Bakr) sur son accoutrement : « O Asma' quand la femme atteint (l'âge) des menstrues, rien d'elle ne peut être vu sauf (…) le visage, les mains et le vêtement extérieur, en l'occurrence la grand-voile qui couvre la musulmane »[45]. Un passage du Coran se veut plus précis :

> « Et dit aux Croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atouts que ce qui en paraît ; qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines, et qu'elles ne montrent leurs atouts qu'à leurs maris ou à leurs pères ou aux pères de leurs maris ou à leurs fils ou aux fils de leurs maris ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères … »[46].

Il ressort de ces deux textes que la femme musulmane doit se protéger du regard des hommes, notamment de celui des étrangers de sorte que ni ses cheveux, ni son cou, ni sa poitrine ne puissent être exposés. Elle peut se faire belle et se maquiller seulement pour son

---

[39] *Dugumakalan.*
[40] Tuo Navigué, entretien réalisé le 22 février 2018 à Korhogo.
[41] Rapport du Conseil National des Imams (CNI), 1995.
[42] Tuo Navigué, entretien réalisé le 22 février 2018 à Korhogo.
[43] Il convient toutefois de souligner que cette conversion ne signifie pas obligatoirement la renonciation aux traditions ancestrales.
[44] Elles ne portent pas de soutiens gorge.
[45] Coran, sourate 24, verset 31.
[46] Coran, sourate 24, verset 31.

époux. Aux autres membres de la famille, elle pourrait montrer ses atouts mais sans excès.

Les chants[47] autres que ceux qui rapprochent les fidèles d'Allah, sont interdits selon les préceptes islamiques. Les instruments de musique et la danse[48], le sont également en général, car celui qui joue de la musique, peut être si emporté par celle-ci, qu'il pourrait oublier l'heure de la prière[49]. Il est certainement difficile pour tous les musulmans de suivre à lettre la législation islamique. Mais à partir des années 1990, une remarque s'impose dans la région de Korhogo. Le *kroubi* est tombé en désuétude dans plusieurs de ses zones en raison de l'enracinement et de la consolidation de l'islam et que les populations soient de plus en plus réceptives aux discours des guides religieux. Toutefois le *kroubi* est encore vivace par endroits dans la région de Korhogo.

3.2. Le kroubi, une danse encore vivace par endroits

Le *kroubi* est encore exécuté dans les quartiers musulmans de la ville de Korhogo et dans les enclaves musulmanes de la région. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer la survivance de cette danse. « Le *kroubi* fait partie de notre culture, nous restons musulmans et ne pouvons l'abandonner »[50]. Les musulmans de la région de Korhogo présentent le *kroubi* comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Cette affirmation n'offre pas de possibilité de débats sur cette question puisque, l'auteur reste convaincu que cette danse n'est pas en contradiction avec l'islam.A propos de l'accoutrement des *kroubidén*, le même traditionniste affirme: « l'accoutrement des *kroubidèn* n'a rien d'immoral. Cette danse nous permet encore de pouvoir éduquer nos filles selon les normes de l'islam, surtout que la modernisation se montre envahissante et à tendance à corrompre nos mœurs »[51]. Le *kroubi* apparaîtrait donc comme un rempart contre la dépravation des mœurs véhiculée par la modernité.

---

[47] Il est par contre autorisé de réciter le Coran en chantant tant que ces chansons amènent vers Allah.

[48] La danse n'est pas interdite en elle-même en islam. La femme est autorisée à danser devant son mari dans tous les cas, sans aucune interdiction. Par contre, il lui est interdit de danser devant les hommes étrangers, car la Charia lui impose de se voiler devant eux.

[49] Tuo Navigué, entretien réalisé le 22 février 2018 à Korhogo.

[50] Cissé Yacouba, entretien réalisé le 20 février 2018 à Korhogo.

[51] Cissé Yacouba, entretien réalisé le 20 février 2018 à Korhogo.

Cette danse serait également l'occasion pour les chefs de famille de choisir d'éventuelles épouses pour leurs fils, de mieux s'informer sur leurs parents afin de s'assurer qu'elles ont été bien éduquées selon les enseignements de l'islam. Nous le voyons, le *kroubi* semble jouer une fonction éducative et sociale chez les musulmans de la région de Korhogo. Sa persistance dans cette région, pose donc le problème des relations entre les cultures traditionnelles et la religion en Afrique en général. Cette question a été judicieusement abordée par René Tablard[52]dans une contribution portant sur le fait religieux et culturel traditionnel en Afrique. Selon lui,

> « (…) le baptême d'un adulte ne fait pas disparaitre dans l'eau bénite toute la culture qui le constitue dans son être d'Homme et d'Africain. Cette manière d'appréhender le rite d'entrée dans l'Eglise conduit à parler d'une double identité ou d'une double appartenance : un Africain baptise appartient à la religion catholique tout en restant bien souvent profondément marque, dans son identité, par sa culture africaine, (…) » (Tablard, 2010 :192).

Il ressort de ce texte que le baptême d'un Africain à l'église catholique, contribue à agrandir le cercle des fidèles. Mais cela ne signifie aucunement que le nouveau baptisé renonce définitivement à sa culture. L'auteur conclut son argumentation par cette affirmation « on ne peut faire table rase de la culture traditionnelle, dans la mesure où elle est comprise comme un système de représentations spécifiques de l'existence » (Tablard, 2010 : 196). Cette réflexion quoique portant sur les rapports entre l'église catholique et les cultures traditionnelles africaines, pourrait également s'appliquer à l'islam. En fait, l'Africain musulman, vit pleinement sa religion, tout en restant fidèle à sa culture. Il n'est donc pas surprenant que des musulmans de la région de Korhogo, considèrent la pratiquer du *kroubi* comme compatible avec les préceptes de l'islam.

En définitive, en raison de l'enracinement et de la consolidation de l'islam dans la région de Korhogo à partir des années 1990, le *kroubi* est en régression dans certaines zones. Il reste par contre encore vivace par endroits.

---

[52] Prêtre spiritain et chargé de cours à l'Institut Catholique de Paris.

Conclusion

L'islam a trouvé à travers des siècles une identité spéciale qui fait que partout dans le monde, de nombreux musulmans vivent pleinement leur religion tout en restant fidèles à leurs cultures. La danse, l'une des composantes de la culture, est un puissant moyen de communication et d'expression dans la vie sociale de chaque peuple. Elle est une véritable carte d'identité dont la lecture permet de l'identifier dans la mesure où chaque pays, chaque peuple, dispose d'une ou plusieurs danses spécifiques. En Côte d'Ivoire, notamment en pays malinké, le *kroubi*, est une danse exclusivement réservée aux jeunes filles musulmanes pubères et en âge de se marier. Dans la région de Korhogo, cette danse y est exécutée dans les enclaves musulmanes, les quartiers musulmans de la ville de Korhogo et chez les *djéli* et *longon*, convertis à l'islam. Cette danse a longtemps été faussement considérée comme héritée de l'islam. En réalité, elle n'a aucun caractère islamique, car cette religion n'a pas de danses. Elle s'approprie plutôt des danses trouvées sur place qui au fil du temps, finissent par être assimilées aux festivités islamiques. Depuis les années 1990, le *kroubi* a progressivement disparu dans certaines zones de la région de Korhogo, mais demeure encore vivace par endroits, notamment dans les enclaves musulmanes et dans les quartiers musulmans de la ville de Korhogo. Sachant que cette danse est aujourd'hui l'un des patrimoines culturels du nord-est de la Côte d'Ivoire, notamment dans le Gontougo et dans le Zanzan, présente-t-elle les mêmes caractéristiques que celle pratiquée dans la région de Korhogo ?

SOURCES ORALES

Numéro d'ordre	Nom et prénoms	Date et lieu de l'enquête	Fonction de l'enquêté	Qualité de l'enquêté	Thèmes de l'enquête	Âge de l'enquêté
01	Koné Amy	20 février 2018 à Korhogo.	Ménagère	Ancienne *kroubidéni*	Fonction éducative et préparatifs du *kroubi*	55 ans
02	Cissé Yacouba	20 février 2018 à Korhogo	Commerçant	Muezzin et habitant de Cisséra (Korhogo)	-la persistance du kroubi dans la région de Korhogo	45 ans

03	Koné Djibril	21 février 2018 à Korhogo	Secrétaire général du COSIM-Korhogo	Imam	Rencontres et de séminaires islamiques dans la ville de Korhogo.	45 ans
04	Tuo Navigué	22 février 2018 à Korhogo.	Président régional du COSIM-Korhogo	Imam	lieux d'enseignement et cultuels dans la région et la ville de Korhogo	56 ans
04	Ouattara Sékou	24 février 2018 à Samoukaha (S/P) Korhogo)	Commerçant à Samoukaha	Imam à Samoukaha	-implication d'imams dans les préparatifs du *kroubi*	55 ans

Références bibliographiques

Bamba Mamadou (2011), « La marche de l'Islam dans le Zanzan ou l'essai de compréhension du succès islamique chez les Abron », *Revue ivoirienne d'histoire,* N°18.

Jezequel Jean Hervé (2004), « Écrire l'histoire comme les autres, l'historiographie africaniste de langue française et la question de l'histoire sociale », in Dalberto Awenengo Séverine, Barthelemy Pascale et Tshimanga Charles (S/D.), *Écrire l'histoire de l'Afrique autrement ?* Paris, L'Harmattan.

Miran Marie (2006), Islam*, Histoire et modernité en Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Karthala.

Tablard René (2010), « Religions et cultures traditionnelles africaines. Un défi à la formation théologique », in *Revue des sciences religieuses*, 84/2.

UNICEF-Côte d'Ivoire (2000), *Les écoles coraniques dans le nord de la Côte d'Ivoire*, Abidjan.